



Déclaration des Fédérations syndicales CGT, FO et SUD du secteur de la santé, du médico-social et du social

Les Fédérations syndicales du secteur de la santé du médico-social et du social CGT, FO et SUD Santé Sociaux, se sont réunies le mercredi 21 janvier 2015.

Elles partagent le constat d'un contexte général marqué par le maintien de l'austérité sous la forme du pacte de responsabilité et de la réduction des dépenses publiques et sociales.

D'ici 2017, plus de 50 milliards de coupes budgétaires sont prévus dans les dépenses publiques, dont 18 milliards d'économies sur la protection sociale et les dépenses de santé (dont les hôpitaux). Ces coupes auront des conséquences directes sur les droits et acquis collectifs des personnels, la santé, l'hôpital public, l'égalité d'accès aux soins et la prise en charge des publics du secteur social et médico-social.

C'est dans ce cadre que la loi de financement de la Sécurité sociale, prévoit pour l'ONDAM 2015 d'imposer plus de 3 milliards d'euros de réduction aux établissements de santé et médico-sociaux. Dans la même logique, la réforme territoriale va provoquer la restructuration de l'ensemble du secteur social et médico-social.

De son côté, le projet de loi Macron, prévoit toute une série de mesures de déréglementation du code du travail (travail du dimanche, travail de nuit, licenciement, CHSCT, Médecine du travail, Conseil des Prud'hommes ...)

Quant au projet de loi de la Ministre de la santé, il vise notamment à imposer les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), qui débouchent sur des fusions d'établissements et des réductions d'emplois et veut confier au secteur privé des pans entiers de l'hôpital public, conduisant à la privatisation. Ce projet est la transposition des politiques d'austérité dans le secteur de la santé et du médico social dans la continuité de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), dont nous réclamons toujours l'abrogation.

Les Fédérations syndicales CGT, FO et SUD combattent ces remises en cause. Elles réaffirment que l'ensemble des revendications demeure justifié, qu'il s'agisse : du dégel du point d'indice, de l'augmentation générale des salaires, de l'arrêt des suppressions de postes, du maintien des jours RTT, de la défense du Statut et des conventions collectives, ainsi que tous les droits collectifs.

C'est pourquoi, elles réaffirment leur prise de position pour le retrait du pacte de responsabilité, de la loi sur la réforme territoriale et contre le projet de loi de santé qui devrait être présenté au Parlement au printemps.

D'ores et déjà, elles prennent date pour mobiliser dès que le calendrier parlementaire sera connu.

Face à cette situation, elles se tiennent prêtes à répondre à toute initiative nationale interprofessionnelle, y compris la grève, considérant que seul le rapport de force permettra de mettre un coup d'arrêt à la politique d'austérité.

Dans cette perspective, elles soutiennent les différentes actions syndicales communes prévues en ce mois de janvier (le 19 dans le transport routier, le 26 à l'appel des Unions régionales d'Ile de France contre le projet de loi Macron, le 27 à l'appel des syndicats de l'Etablissement Français du Sang, le 29 janvier dans le secteur de l'Energie et de la SNCF).

Paris, le 22 janvier 2015

CGT Santé Sociaux tel : 01 55 82 87 52

FNAS FO tel : 01 40 52 85 80

FSPS FO tel : 01 44 01 06 00

SUD Santé Sociaux tel : 01 40 33 85 00